

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/09/2026 - 25580 - 2023 B 03474 - 900 196 361 - 4MR Rénovation

4MR RENOVATION

7 T RUE RIGAUD

34000 MONTPELLIER

LIASSE FISCALE 31/12/2025 IS / RS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme à l'original,
le 02/07/2026



Désignation de l'entreprise <u>4MR RENOVATION</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>7 T RUE RIGAUD 34000 MONTPELLIER</u>																								
SIRET <table><tr><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td><td>6</td><td>3</td><td>6</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>7</td></tr></table>												9	0	0	1	9	6	3	6	1	0	0	2	7
9	0	0	1	9	6	3	6	1	0	0	2	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le														
										31/12/2025														
ACTIF										Brut														
										1														
										Amortissements-Provisions														
										2														
										Net														
										3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	26 863	030	20 691		6 172																
	Immobilisations financières * (1)		040	70 354	042			70 354																
	Total I (5)		044	97 217	048	20 691		76 527																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	41 500	052			41 500																
		Marchandises *	060	22 652	062			22 652																
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	6 402	070			6 402																
		Autres * (3)	072	708	074			708																
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084		086																			
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	71 262	098			71 262																
	Total général (I + II)		110	168 480	112	20 691		147 789																
PASSIF										Exercice N														
										1														
										NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			1 000																
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126			100																
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			131		)	132	44 158																
	Report à nouveau				134																			
	Résultat de l'exercice				136			13 654																
	Subventions d'investissement				137																			
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142			58 912																
Provisions pour risques et charges				Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			1 646																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			71 687																
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169	5 110	)	172	10 408																
	Comptes courants d'associés				173			70																
	Autres dettes				175			5 065																
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176			88 877																	
Total général (I + II + III)				180			147 789																	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 750																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 000																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4MR RENOVATION

Néant ☐Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2025

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	526 729	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	41 500		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	568 229		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	159 747		
	Variation de stocks (marchandises) *				236	(12 815)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : 4 978 - mobilier : - immobilier :)		242	356 077		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	1 688	244	1 937	
	Rémunérations du personnel *					250	35 547	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 458	
	Dotations aux amortissements *					254	1 388	
					dont amortissement du fonds de commerces		255	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	4 088
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
		Total des charges d'exploitation (II)				264	552 427	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)						290	1 000
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300	655
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	2 493
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	13 654

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

13 654

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 968			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987			342		
			JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit			346			350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	1 6 622	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	1 6 622	372	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406	
		Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 616	442	3 750	444		446	5 366	
	Installations générales agencements divers	450	1 900	452		454		456	1 900	
	Matériel de transport	460	23 240	462		464	4 500	466	18 740	
	Autres immobilisations corporelles	470	857	472		474		476	857	
	Immobilisations financières	480	354	482		484		486	70 354	
TOTAL		490	27 967	492	3 750	494	4 500	496	97 217	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	62	532	465	534		536		527	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	744	542	323	544		546		1 067	
	Matériel de transport	550	18 838	552	315	554	413	556		18 740	
	Autres immobilisations corporelles	560	71	562	286	564		566		357	
	TOTAL	570	19 715	572	1 388	574	413	576		20 691	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES
-----	---------------------------

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.														1	2	3	4	5
														Materiel de trans				
														6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values									
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme							
											19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧			
1	4 500		413		4 088		1 000		(3 088)									
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
TOTAL	578	4 500	580	413	582	4 088	584	1 000	586	(3 088)	581		587		589			
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579			Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL									596	(3 088)	585		597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

MM

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 4MR RENOVATION					Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
7									
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780				
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		960							
Total des déficits restant à reporter		970							
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380	3 060			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326				
N° du centre de gestion agréé					388				
Montant de la TVA collectée					374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

MM

Désignation de l'entreprise: 4MR RENOVATION		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	526 729
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	1 000
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	527 729
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	54 315
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	54 315
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	171 481
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	326 665
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	4 088
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	502 234
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	79 810
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	79 810
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	527 729
Effectifs au sens de la CVAE *		023	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 5 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 5
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122025

SIREN

9 0 0 1 9 6 3 6 1

Dénomination de l'entreprise

4MR RENOVATION

Adresse (voie)

7 T RUE RIGAUD

Code postal

34000

Ville

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

HM

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 20:

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122025

SIREN

9 0 0 1 9 6 3 6 1

Dénomination de l'entreprise

4MR RENOVATION

Adresse (voie)

7 T RUE RIGAUD

Code postal

34000

Ville

MONTPELLIER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

MM

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
4MR RENOVATION 7 T RUE RIGAUD 34000 MONTPELLIER					
SIRET	9	0	0	1	9
	6	3	6	1	0
	0	0	0	2	7
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	36 622	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
Autres dispositifs			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA
---	-----	---	-----	--	------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET MARTINEZ 10 avenue Victor Hugo BP 80041 34300 AGDE Tél: 0467943311		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date :	Lieu : MONTPELLIER
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :	

H. RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) ? :

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
	Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

MM

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2025 ou exercice

Désignation de l'entreprise 4MR RENOVATION
Adresse 7 T RUE RIGAUD 34000 MONTPELLIER

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES – (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES – (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	335
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 830
Total	3 165

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2025 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	3 165	- de l'exercice . 2025 . . ⑩	13 654
- de l'exercice précédent ⑩	2 464	- de l'exercice précédent ⑩	571

Nom et qualité du signataire MARTINEZ
GERANT

À MONTPELLIER, le 02032026
Signature,

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			MM	

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer sur un feuillet séparé l'identification opération par opération du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

nn

4MR RENOVATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 7 TER RUE RIGAUD – 34 000 MONTPELLIER

RCS : 900 196 361

Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Je soussigné, Monsieur Maxime MARTINEZ, agissant en qualité de Président de la société « 4MR RENOVATION », aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant ont été établis et communiqués dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I. Activité de la société

A. Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 568 229 euros.

B. Perspectives d'avenir de l'entreprise

Pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2026, nous envisageons une augmentation du chiffre d'affaires.

II. Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 568 229 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 35 547 Euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 6 458 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 552 427 Euros.

MM

U
Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 15 802 Euros.

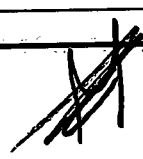
Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de 0 Euros, d'un résultat exceptionnel de 345 Euros et d'un impôt sur les bénéfices de 2 493 Euros, il s'établit à 13 654 Euros.

III. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- AUTRES RESERVES :	13 654 Euros
---------------------	--------------

Le Président, Monsieur Maxime MARTINEZ



4MR RENOVATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 7 TER RUE RIGAUD – 34 000 MONTPELLIER

RCS : 900 196 361

Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 30 juin 2026

Le trente juin deux mille vingt-six,

Les actionnaires de la société « 4MR RENOVATION », société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé à MONTPELLIER (34 000) – 7T Rue Rigaud, immatriculée au RCS de MONTPELLIER (34), sous le numéro SIREN 900 196 361, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maxime MARTINEZ, président de la société.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant plus la parole, le Président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

MM

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, qui se traduisent par un bénéfice de 13 654 euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 13 654 euros de la manière suivante :

- AUTRES RESERVES : 13 654 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, le Président a rédigé et signé le présent procès verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

Le Président, Monsieur Maxime MARTINEZ



4MR RENOVATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 7 TER RUE RIGAUD – 34 000 MONTPELLIER

RCS : 900 196 361

Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU

30 JUIN 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, qui se traduisent par un bénéfice de 13 654 euros.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 13 654 euros de la manière suivante :

- AUTRES RESERVES : 13 654 Euros

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

MM 